

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De BLIDA

Direction Générale
Cellule de l'Organisation et Système
D'Information et Communication
Réf : N°.4515/DG/C.O.S.I.C/2025



وزارة السكن و العمران و المدينة
والتهيئة العمرانية
يوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية البليدة

المديرية العامة
خلية التنظيم و أنماط
الإعلام و الإتصال

BLIDA Le 20/10/2025 في البليدة

N ° d'Identification Fiscale 099109019187019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 83

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf Blida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation ouverte (Avec exigence de capacités minimales) N°49/2025 du 01/10/2025, relatif à l'acquisition d'équipement informatique au profit de l'OPGI Blida, paru dans les quotidiens « le jeune indépendant » et « akhbarelwatane » le 07/10/2025, et dans la presse électronique « ALMASDAR » et « DzWatch » le 08/10/2025, et l'opérateur public (BOMOP), et qu'après l'évaluation des Offres techniques et financières conformément aux critères du cahier des charges en date du 16/10/2025, la convention est attribuée provisoirement au soumissionnaire suivante :

Projet	Attributaire Provisoire	Note de L'offre Technique	Montant de L'offre Financière (DA/TTC)	Délai de livraison	Critère de choix
Acquisition d'équipements informatiques au profit de l'OPGI Blida	MICRO SYSTEME BLIDA	46.38 pts	4 032 017.50	03 jours	- Qualifié techniquement - Moins disant.

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf Blida, dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission des marchés publics de l'office de promotion et de gestion immobilière de Blida est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.